

Doc. 11191
23 février 2007

Les migrations, les réfugiés et la population dans le cadre du Troisième Sommet des Chefs d'Etat et de gouvernement du Conseil de l'Europe (Varsovie, 16-17 mai 2005)

Recommandation 1757 (2006)

Réponse du Comité des Ministres
adoptée à la 988^e réunion des Délégués des Ministres (21 février 2007)

1. Le Comité des Ministres a pris note avec intérêt de la Recommandation 1757 (2006) de l'Assemblée parlementaire sur les migrations, les réfugiés et la population dans le cadre du Troisième Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement des Etats membres du Conseil de l'Europe (Varsovie, 16-17 mai 2005), et de la Résolution 1511 (2006) sur le même sujet, qui donne un aperçu des intentions futures de l'Assemblée en matière de coopération avec des partenaires externes. Il a transmis la recommandation au Comité européen sur les migrations (CDMG), au Comité européen pour la Cohésion sociale (CDCS), au Comité directeur pour les Droits de l'Homme (CDDH) et au Comité européen de coopération juridique (CDCJ), pour information.
2. Le Comité des Ministres se réfère à sa réponse à la Recommandation 1755 (2006) sur les droits de l'homme des migrants en situation irrégulière, notamment aux avis du CDMG, du CDCS, du Bureau du CDDH et du Comité gouvernemental de la Charte sociale européenne annexés à ce document. Il renvoie également à sa réponse à la Recommandation 1749 (2006) sur la cohésion sociale face aux défis démographiques. Ces différents textes donnent une vue d'ensemble complète de la politique actuelle du Conseil de l'Europe dans les secteurs concernés, ainsi que des travaux effectués dans les différents secteurs de l'Organisation pour mettre en œuvre cette politique.
3. Comme l'Assemblée le souligne à juste titre, le Conseil de l'Europe a un rôle important à jouer pour traiter les questions relatives aux migrations, aux réfugiés et à la population à la lumière de la Déclaration et du Plan d'action de Varsovie. Le Comité des Ministres partage également le point de vue de l'Assemblée formulé au paragraphe 3 de la Résolution 1511 (2006), selon lequel les activités devraient être recentrées pour assurer un suivi adéquat du Plan d'action, et a déjà pris un grand nombre de décisions et mesures politiques à cet égard.
4. La gestion des migrations et l'intégration des migrants et de leurs familles continuent de figurer parmi les priorités du Programme d'activités de 2007. En particulier, des activités visant à assurer l'intégration des migrants et à promouvoir le dialogue interculturel seront menées dans le cadre du projet « Intégration des migrants : Politiques et pratiques ». Le CDMG travaille sur deux ensembles de lignes directrices sur l'intégration des enfants migrants et sur l'accès des migrants à l'emploi et au travail indépendant, qui devraient être achevées en 2007. Dans le cadre d'activités transversales et d'approches intégrées, le Comité des Ministres soutient également des travaux concernant les migrants dans d'autres domaines tels que les droits de l'homme et le dialogue interculturel. Dans ce contexte, un Livre blanc sur le dialogue interculturel est en cours de préparation et un document de consultation a été distribué au début de cette année (CM/Inf(2007)2).
5. Le CDMG prépare actuellement des études sur différentes politiques spécifiques concernant les migrants irréguliers dans cinq Etats membres, qui seront examinées par le comité en 2007 et pourraient donner lieu à des propositions visant à établir une coopération améliorée entre les pays d'origine et ceux de destination. Le comité prépare également des lignes directrices portant sur les politiques et les pratiques

relatives à la promotion de projets de vie pour les enfants migrants isolés, et à l'aide aux associations de migrants dans le cadre du développement des pays d'origine.

6. Enfin, le Comité des Ministres se félicite de la participation active de la Présidence au Forum social annuel organisé par la Direction générale de la cohésion sociale les 9 et 10 novembre 2006. Cette conférence avait pour thème « Quelle cohésion sociale dans une Europe multiculturelle ? ». La participation de la Direction générale de l'éducation, de la culture et du patrimoine, de la jeunesse et du sport, qui constituait une nouveauté, a permis d'aborder la question de l'intégration des migrants sous un angle transversal, à travers la promotion du dialogue interculturel.